



## Doublon de décennale

-----  
Par Gautch

Bonjour a tous.

Je suis gérant d'une jeune SAS spécialisée dans les travaux de finition type peinture et revêtement de sol.

J'ai dû effectuer les démarches pour contracter une décennale afin de pouvoir répondre aux demandes de chantiers plus importants.

Au début de mes démarches, la boîte allait fêter sa première année. Compte tenu des quelques mois d'existence de la société, la compagnie d'assurance a mis beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps à pouvoir me valider ce contrat.

Les vérifications et documents demandés étaient très nombreux.

Le temps s'écoulant, je devais avoir une décennale pour ne pas perdre certains marchés..

Je me suis donc rapproché d'une autre compagnie afin d'accélérer les choses.

Je mets les choses en place auprès de cette compagnie en désespoir de cause en leur signant la proposition.

Une semaine après je reçois une validation (enfin!) de la première compagnie.

La seconde me transmet les conditions particulières à lui retourner signées, chose que je ne fais évidemment pas car première décennale validée!

Je passe à autre chose et un mois plus tard, je constate deux prélèvements sur le compte!

Je fais donc opposition au prélèvement de la seconde garantie et essaie de m'arranger avec eux en leur expliquant le problème.

Cela fait 6 mois que cela dure et ils ne veulent rien savoir!

J'ai tout essayé (appels, mails, tentatives de prises de contact pour résiliation de ma part, de la part des compagnies d'assurance...)

La deuxième compagnie ayant en plus sous traité ma demande, elle n'a même pas la main sur le dossier.

En gros, tout le monde se renvoi la balle et les potentielles sommes dûes grimpent.

Certains me disent que la garantie la plus ancienne fait foi, certains me disent que le doublon de décennale est simplement pas légal, certains me disent que la validation ne pouvait pas se faire sans signature des conditions, certains me disent que oui.

Je ne sais plus quoi penser ni quoi faire.

Merci de vos retours.

Bien cordialement.

-----  
Par chaber

Bonjour

Il ne faut pas trois mois pour établir un contrat d'assurance Décennale lorsque tous les documents demandés ont été fournis

La seconde me transmet les conditions particulières à lui retourner signées, chose que je ne fais évidemment pas car première décennale validée!

Je passe à autre chose et un mois plus tard, je constate deux prélèvements sur le compte!

Je fais donc opposition au prélèvement de la seconde garantie et essaie de m'arranger avec eux en leur expliquant le problème.

Avez-vous fait opposition à la banque pour ce prélèvement?